

PROJET de COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOZÈRE

Lundi 13 juin 2016

Maison de quartier Jacques Audiberti

49 Présents dont : Mme ANDERNACH, M. Claude BARROIS, M. Jean-Pierre BEAUDOIN, M. François BENDELL, Mme Nicole BENDELL, M. Guillaume BROSSOLETTE, M. Jean BRUDIEUX, M. Patrick CANDELON, Mme CANDELON, M. Léo CLAPIER, M. Michel CHOCHON, Mme COLAS, Mme Jeanne CUNY, M. François DANIS, M. Gillian DANIS, Mme Anne-Marie DESCHAMPS, M. Daniel DRONIOU, M. ELSTER, M. René ENFER, M. Marc FERRIER, M. Philippe GABILLOT, M. Marc GINGOLD, Mme Martine GIRARD, M. Jean-Claude GODEAU, M. Bernard GODEC, M. Jean-Paul HUYGUES, M. LAPORTE, M. Guy LAURENT, Mme Élisabeth LAVINET, M. Hervé MARTIN, Mme Christine MAUPAS, Mme Anick MELLINA-GOTTARDO, Mme Marie-Claire MÉRY, M. MOQUET, M. Alexandre PERIGOT, M. Pierre PEZET, Mme Charlotte RICHARD, Mme Nathalie SOHN-CARFANTAN, M. Philippe SPIROUX, M. Mario TAJANI, Mme Sandrine VÉTU, Mme et M. WALKIERS,

Excusés : Mme Cécile AUVIN, Mme Isabelle BARREAU, M. Gérard CHOL, M. Jacques GARANDEL,

Élus :

M. Grégoire de LASTEYRIE, maire de Palaiseau et Conseiller régional d'Ile-de-France,
M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, à la vie des quartiers, aux nouvelles technologies, aux fêtes et manifestations, et en charge du quartier Lozère.
M. Leonardo SFERRAZZA, adjoint au maire délégué à l'espace public, voirie et cimetière,
M. Dominique POULAIN, adjoint au maire délégué à l'urbanisme durable,
M. Lionel TÉTU, conseiller municipal délégué aux espaces verts et à la propreté.
M. Ahmed BELHAMZA, conseiller municipal délégué à la circulation,
Mme Marie-Françoise POULAIN, conseillère municipale,

Services municipaux :

M. André PAYA, Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement,
M. Marc CARPENTIER, Responsable du service démocratie locale et vie des quartiers, jeunesse,
M. Sébastien MASSON, chargé de mission démocratie participative,
M. Ronan PHILIPPOT, Chargé de mission espace public,
M. Jean-Michel BOURUMEAU, responsable de la maison de quartier Jacques Audiberti,

Président de séance : M. François DANIS

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service Démocratie Locale et Vie des Quartiers

Ordre du jour :

Introduction :

- a) Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint chargé du quartier LOZÈRE.
- b) Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.
- c) Validation du Compte rendu de la séance du 4 avril 2016.

1. Points spéciaux – Actualités :

- a) Projet d'élargissement des zones 30.
- b) Point d'information sur les inondations qui ont touché la ville de Palaiseau.

2. Travaux des commissions :

- a) Commission « Investissements ».
- b) Commission « circulation-stationnement ».
- c) Commission « site internet du CQ ».
- d) Commission « dénomination des rues ».
- e) Création d'un comité de rédaction d'un guide du civisme.
- f) Commission « liaison Plateau-Vallée ».

3. Questions diverses.
4. Ordre du jour du prochain conseil de quartier.

Introduction :

a) Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire chargé du quartier Lozère

M. CARISTAN introduit la séance en évoquant les récentes inondations qui ont touché Palaiseau et qui ont sinistré plus de 300 Palaisiens. M. CARISTAN annonce la venue de M. le Maire au conseil de quartier de ce soir pour échanger sur ces événements. M. CARISTAN soutient chaleureusement les personnes sinistrées et remercie les services municipaux, les associations et l'ensemble des bénévoles qui ont prêté main forte pour venir en aide à la population.

b) Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. François DANIS est président de séance

c) Validation du Compte rendu de la séance du 4 avril 2016.

Mme MAUPAS souhaite voir apparaître quelques précisions pour plus de clarté des formulations. Elle signale que les réunions du conseil de quartier ne sont pas affichées devant la maison de quartier.

M. DRONIOU fait ajouter des éléments dans le paragraphe sur les « Liaisons Plateau-Vallée » pour plus de fidélité dans la retranscription de son propos. Ces modifications faites, le compte-rendu est validé.

1. Points spéciaux – Actualités :

a) **Projet d'élargissement des zones 30.**

M. BELHAMZA présente le projet de la municipalité de déployer le dispositif « Zone 30 » sur l'ensemble de la ville à l'exception des grands axes de desserte qui, pour la plupart, sont des routes de compétence non communale (routes départementales...). Il rappelle qu'une zone 30 est une zone dans laquelle la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules. Elle est délimitée et règlementée par arrêtés municipaux.

M. BELHAMZA rappelle la volonté municipale qui est

- d'apaiser la circulation automobile,
- d'améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des riverains,
- de favoriser la cohabitation de tous les usagers,
- de favoriser les déplacements doux,
- de lutter contre la pollution de l'air,
- de limiter les nuisances sonores et celles occasionnées par les bus lors de vitesse excessives (vibrations dans les maisons).

M. PHILIPPOT évoque le processus d'étude retenu pour ce projet d'élargissement des zones 30 sur la ville de Palaiseau :

La Ville a consulté les villes de Clamart, Sceaux et Fontenay-aux-Roses afin de connaître leurs méthodes de déploiement des zones 30 et leurs résultats. Ces derniers atteignent les objectifs que s'étaient fixés ces villes, à savoir une baisse de la vitesse et une baisse de l'accidentologie.

L'état des lieux de la Ville de Palaiseau révèle actuellement : 20 % des rues limitées à 30 km/h ou moins, et 80 % des rues limitées à 50 km/h ou plus.

L'état des lieux plus spécifique du quartier de Lozère permet d'identifier des lieux à traiter en priorité :

5 entrées de ville, 5 entrées de quartier, 7 intersections avec la RD 988 (av. du Général Leclerc), 5 établissements scolaires, 5 espaces verts.

Les propositions d'aménagements possibles sont les suivantes:

- *des aménagements d'entrée et de sortie de zone 30 par des panneaux d'entrée et de sortie de zone 30, avec changement de revêtement et marquage au sol,*
- *des aménagements pour réduire la vitesse par des coussins berlinois,*
- la généralisation de la priorité à droite,
- des écluses/alternats de circulation,
- du stationnement en chicane.

À partir des propositions d'aménagements sur lesquelles les services de la Ville auront travaillé, une phase de concertation aura lieu en commission de quartier et en conseil de quartier. Des ajustements pourront alors être opérés.

Une phase de communication auprès des habitants sera programmée :

- à l'échelle de la ville : communication dans le Palaiseau Mag et sur le site internet de la ville,
- à l'échelle du quartier : conseil de quartier,
- à l'échelle de la rue : communication sur les aménagements prévus et sur les dates de travaux aux riverains concernés.

Après la publication des arrêtés municipaux suivra la réalisation des travaux.

Enfin la Ville procèdera à une évaluation de ces aménagements par une comparaison des vitesses avant/après et

Le calendrier prévisionnel s'étale comme suit :

- Déploiement 2016 Lozère, budget de 30 000€
- Courant 2017 déploiement Le Pileu et le Plateau
- Courant 2018 : déploiement sur le Centre et les Garennes

Plus précisément pour le quartier Lozère :

Juin : Présentation de la démarche au conseil de quartier,

Juillet-août : élaboration du projet pour le quartier de Lozère par les services techniques de la Ville,

Septembre : présentation du projet d'aménagement au conseil de quartier,

Octobre : concertation avec la commission circulation du Conseil de quartier de Lozère (ajustements si nécessaire) et validation des aménagements,

Novembre : mise en place de la zone 30 avec réalisation des aménagements,

Janvier/février 2017 : 1^{er} retour d'expérience du passage à la zone 30 à Lozère (CQ).

À Palaiseau en 2019, la règle sera la limitation de la vitesse à 30 km/h, l'exception la limitation à 50 km/h.

Mme RICHARD propose le retrait d'un coussin berlinois à proximité de l'église de Lozère et l'inversion du stop. D'autres membres du conseil de quartier abondent en ce sens. M. CARISTAN a bien conscience qu'il existe de nombreux éléments de la circulation et du stationnement à retravailler dans le quartier et précise que la meilleure solution pour les traiter réside dans une approche plus globale et donc plus cohérente. Un projet sera présenté pour avis au conseil de quartier et à sa commission « circulation et stationnement ».

Mme MAUPAS s'interroge sur ce calendrier car la commission ne pourra pas revenir vers le conseil de quartier pour faire part des avis et remarques.

b) Point d'information sur les inondations qui ont touché la ville de Palaiseau.

M. le Maire rappelle la crise générée par la crue de l'Yvette du 31 mai au 2 juin 2016. La ville de Palaiseau n'avait pas été aussi durement touchée depuis 1951. M. le Maire évoque un phénomène hydraulique connu de l'Yvette : des nappes phréatiques ont tendance à remonter dans la rivière, ce qui accroît la montée des eaux en cas de fortes précipitations.

M. le Maire signale que le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) est un document fiable puisque les surfaces qui ont été inondées sont bien celles indiquées dans le plan.

M. le Maire félicite les opérations de secours et d'aide spontanée à l'attention des personnes sinistrées témoignant d'une solidarité exceptionnelle entre les Palaisiens. Bénévoles, scouts, agents municipaux... se sont relayés pour porter assistance aux personnes en détresse et parfois choquées. La ville a été reconnue dans le périmètre "catastrophe naturelle" lors du Conseil des Ministres du 8 juin. Les sinistrés disposent de 10 jours à compter de cet arrêté pour transmettre leur déclaration à leur assurance.

M. le Maire informe le conseil de quartier de la volonté d'ouverture d'un fonds exceptionnel d'aide aux sinistrés qui sera voté lors du prochain conseil municipal. Il sera géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

M. Bernard GODEC alerte sur le statut des caves des particuliers pour les remboursements des dégâts par les compagnies d'assurance : le remboursement serait plafonné et moins avantageux si la cave ne communique pas directement avec les parties habitables de la maison.

Cinq maires de communes riveraines de l'Yvette (Palaiseau, Orsay, Longjumeau, Bures-sur-Yvette, Villebon-sur-Yvette) sinistrées par les crues demandent au SIAHVY, syndicat en charge de la gestion de la rivière, des explications sur la situation qui a amené à ces inondations par un courrier cosigné adressé le 6 juin à son Président. En effet M. le Maire demande à comprendre le système d'alerte et à connaître les détails qui ont conduit aux différents choix techniques du SIAHVY dans la gestion de la crise, tant au niveau de la communication insuffisante qui n'a pas permis de commencer l'évacuation des foyers à risque, que de l'ouverture de bassins de rétention, celui de Bures-sur-Yvette notamment.

Mme MAUPAS rappelle à M. le maire le mél qu'elle lui a envoyé le 29 novembre 2015 concernant l'information régulière due selon le PPRI par les maires aux habitants, concernant la lutte contre l'inondation et les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, ainsi que la réponse qu'il lui a envoyée en 2016, qu'elle considère comme incomplète. Elle rappelle aussi qu'au CQ précédant, elle avait reposé avec M. BRUDIEUX la question de la surélévation du pont "des deux gares". Elle demande un PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) pour budgéter ces travaux avec Villebon.

M. Brudieux considère que la crue de l'Yvette n'est pas une fatalité et évoque le pont « des deux gares » en bas de la rue de l'Yvette dont on parle depuis la crue de 1999 : le tablier de ce pont est trop bas et les abords bétonnés constituent un goulet d'étranglement et un point de « barrage » en cas de fort débit. M. BRUDIEUX insiste sur une nécessaire opération de curage de l'Yvette pour limiter les risques de sortie de son lit et non pas un simple "désencombrement" et sollicite une réunion avec la mairie.

M. DRONIOU suggère de faire des exercices d'alerte inondation.

La question des sirènes annonçant un risque d'inondation imminent est abordée. La Ville de Palaiseau ne dispose pas d'un tel dispositif.

M. DRONIOU suggère un article dans le Palaiseau Mag expliquant les sonneries des sirènes.

M. le Maire attend des informations et des réponses de la part du SIAHVY sur :

- les questions de curage de la rivière,
- la réflexion sur la surélévation du tablier du pont « des deux gares »,
- un dispositif d'alerte des populations par sirène et sms en cas de risque,
- l'aménagement d'un nouveau bassin de rétention à Saint Rémy-lès-Chevreuse,
- les priorités à fixer pour que de tels événements ne se reproduisent plus, à tout le moins de façon moins grave. M. le Maire présentera les éléments de réponse lors d'une réunion publique.

Mme MAUPAS rappelle qu'un système d'alerte téléphonique des riverains devait être mis en place par le SIAHVY en 2008 et souhaite savoir ce qu'il en est advenu. Elle revient sur l'explosion d'un poste électrique inondé à l'origine de coupures et demande à nouveau le déplacement en zone non inondable de ce poste ainsi que deux autres postes à Lozère, également inondés.

Mme MAUPAS évoque l'urbanisation de la frange sud du Plateau qui selon elle, n'est pas étrangère à cette inondation. Elle demande si les bassins de rétention construits par les promoteurs sont suffisants et conformes et s'ils ont fait l'objet d'un contrôle. Elle évoque le drainage du Plateau endommagé par des engins lors des constructions et le risque de percement de la couche d'argile pouvant engendrer des coulées de boue.

A ce sujet, M. le Maire répond que des bassins de rétentions d'eau sont obligatoirement conçus par les aménageurs. Il existe des prescriptions précises et des vérifications de leur strict respect seront faites. Mme VETU indique de fortes odeurs de fioul dans les quartiers concernés par la crue depuis le début des inondations. Cette pollution est liée à des fuites de cuve chez des particuliers touchés par les inondations et sont impossibles à

identifier en l'état actuel de la situation. Une cellule spéciale a été ouverte par la Préfecture. M. PAYA répond que les cuves à fuel ne sont pas interdites en zone inondable mais elles doivent être scellées (entre autres conditions imposées par le P.P.R.I.).

2. Travaux des commissions :

a) Commission Investissements.

Mme Anick MELLINA résume la réunion de la commission Inter-quartier Investissements du 23 mai 2016 :

- Les plaques de signalétique patrimoniales sont en cours d'écriture par le comité de rédaction, en lien avec le service de la communication de la Ville. Elles devraient être posées dans le courant de l'automne. Mme MELLINA suggère de rédiger une plaque pour témoigner des inondations dues à la crue de l'Yvette du printemps 2016.
- La pose des tables de jeux avec leurs chaises est terminée à l'exception de Lozère.

La commission investissements du CQ réunie le 10 mai propose : plantation d'arbres fruitiers, expérimentation de jardinière de plantes aromatiques avant éventuelle généralisation ultérieure, projet de verger-jardin.

b) Commission Circulation & stationnement.

La commission s'est réunie le 26 avril. Le compte-rendu détaillé a été transmis à la Ville et aux membres du conseil de quartier. Mme VÉTU, membre de la commission, partage avec les participants la réaction d'un habitant à ce compte-rendu.

Les propositions de la commission vont être étudiées par les élus et les services techniques concomitamment avec le projet d'élargissement des zones 30 présenté en début de réunion. Mme MÉRY rappelle qu'il ne peut y avoir de modification du stationnement dans le quartier sans une réunion publique préalable avec les riverains ; elle rappelle celles prévues.

Mme VETU demande pour la commission un retour sur ces réunions publiques.

c) Commission site internet du CQ.

La commission s'est réunie le 27 avril. Elle a peu avancé. Elle redemande que l'adresse du site Internet figure sur le site de la ville.

d) Commission « Dénomination des rues ».

M. CARISTAN annonce la relance de cette commission pour dénommer 3 voies et une placette à l'ouest de Polytechnique. Une information a été faite dans le Palaiseau Mag de juin pour inviter les habitants à transmettre leurs contributions au service Démocratie locale et vie des quartiers.

e) Création d'un comité de rédaction d'un guide du civisme.

M. CARISTAN propose aux conseils de quartier de travailler sur l'élaboration d'un guide qui recensera les divers usages en matière de civisme. Cela fait suite à la forte demande des conseils de quartier de voir des rappels dans le Palaiseau Mag en faveur du bien vivre ensemble. Mme Sandrine VÉTU et M. Hervé MARTIN acceptent de travailler sur ce document, en lien avec le service communication de la Ville de Palaiseau.

f) Commission liaison Plateau-Vallée.

M. DRONIOU souhaite partager l'information selon laquelle les travaux de voirie au sud de la zone Polytechnique vont entraîner la suppression définitive du tronçon nord - déclassé - du chemin du Rocher de la Vauve. L'accès au plateau en venant de la rue Charles Gounod, par le chemin du Rocher, se fera par un contournement de la zone d'œuvre vers la droite en entrant dans l'enceinte de l'Ecole (marquage jaune au sol). L'accès au plateau depuis la Troche restera maintenu y compris pendant la durée des travaux.

Mme MERY fait savoir qu'elle ne connaît pas l' élu de la CPS en charge des circulations douces et regrette une différence de suivi du dossier qu'elle estime depuis le passage de la CAPS à la CPS. .

3. Questions diverses.

Une participante signale que la vitre en plexiglass de la boîte exposant un tronçon du cèdre de Lozère est en mauvais état (cassée et scotchée) dans le square.

M. TAJANI soulève le projet de fermeture d'une classe à l'école Roger Ferdinand et demande des informations. M. TAJANI explique que les parents d'élèves sont vigilants à ce point et que des manifestations pourraient avoir lieu.

4. Ordre du jour du prochain conseil de quartier (3 octobre, 20h, maison de quartier Jacques Audiberti.

- Information sur le projet de fermeture d'une classe de l'école Roger Ferdinand.
- Échange sur les compteurs Linky.
- Information sur les commerces du Plateau.
- Informations obtenues après l'inondation.
- Passage de Lozère en zone 30.